

**Règlement
intérieur
2026-2027**



Roq'attitudes

Règlement intérieur de l'association Roq'attitudes

Les cours de danse sont ouverts aux enfants dès l'âge de 4 ans révolus et aux adultes, selon un horaire hebdomadaire communiqué en début d'année.

Ces cours sont assurés par **M. Mickaël Mouchon**, professeur diplômé d'Etat.

1) Inscriptions et réinscriptions

- Les **nouvelles inscriptions** ont lieu sur le site internet de l'association « **roq'attitudes.com** »
Les nouveaux adhérents seront prévenus par mail de leur intégration ou non au sein d'un groupe.
- Les **réinscriptions** sont quant à elles prises en juin sur le site internet de l'association afin d'anticiper l'organisation des groupes et d'intégrer les nouvelles inscriptions.

Toute inscription (nouvelle inscription comme réinscription) devra être **confirmée** le jour de l'assemblée générale.

Se munir **obligatoirement**:

- du questionnaire médical reçu par mail **rempli et signé**.
- du règlement de la cotisation
- du coupon rempli lisiblement et signé

➤ **L'accès aux cours ne sera possible qu'après remise d'un dossier complet.**

➤ **Les inscriptions par téléphone ne sont pas acceptées.**

➤ Merci de nous communiquer tout changement de vos coordonnées durant l'année (adresse postale, adresse mail, téléphone)

2) Cotisations

- **L'inscription et la cotisation sont annuelles.** Vous pouvez régler l'**intégralité** de la cotisation en chèque, tickets loisirs, bons caf, coupon sport, pass culture, pass sport ou chèques vacances à l'inscription. Nous ne prenons plus les paiements en espèces.
- **La cotisation incluse** : le coût de la licence (25€), la vidéo du gala annuel (22€) et les cours et le fonctionnement..
- Le paiement en **trois fois** est possible en chèques qui sont **tous** à remettre à l'inscription. Ils seront encaissés en septembre, en janvier et en avril. **Préciser le nom du (des) élève(s) au dos des chèques.**
- Tous les frais inhérents au cours de l'année ne sont payables qu'en chèque ou espèce.

- Un tarif dégressif est appliqué à partir de la 2^{ème} inscription dans la même famille.
- Attention, La cotisation **n'est pas remboursable**. Elle représente la participation des adhérents au fonctionnement de l'association et non une « avance » sur des prestations déterminées qui seraient dues par l'association. Par conséquent, un adhérent qui cotise à une association qui organise des activités artistiques ou sportives ne paie pas une prestation de services mais contribue à un projet associatif global.

TARIF :

Le tarif comprend:

- Vidéo du spectacle 22€
- Licence/Assurance 25€
- Cours/fonctionnement 118€

Soit 1 cours/semaine : 165€/année ou 3 x 55€

TARIF DEGRESSIF à partir du 2^{ème} cours: *(quels que soient les cours fréquentés, vidéo et licence incluses)*

2 cours/semaine : 282€/année ou 3 x 94€

3 cours/semaine : 360€/année ou 3 x 120€

4 cours/semaine : 450€/année ou 3 x 150€

5 cours/semaine : 540€/année ou 3 x 180€

3) Spectacle de fin d'année

- Tous les élèves inscrits aux cours de danse préparent une ou plusieurs chorégraphies en vue du spectacle de fin d'année.
- La participation de chacun à ce spectacle est souhaitée mais n'est pas obligatoire. **Cependant, la présence aux cours est indispensable pour ne pas pénaliser l'ensemble du groupe.** Il est à noter que la préparation du gala demande des mises en scène et des placements en espace qui impliqueront au non participant de se mettre à l'écart lors de la mise en place par le professeur.
- La participation au gala implique également la présence **obligatoire aux deux représentations** du vendredi et samedi pour les danseurs concernés, ainsi qu'une présence obligatoire aux répétitions générales.
- Une participation financière forfaitaire sera demandée à tous les élèves **s'engageant à participer au spectacle** pour les frais de scène (costume, accessoires, maquillage...). Le montant de cette participation vous sera communiqué en début de deuxième trimestre.
- Hormis les danseurs, aucune personne étrangère à l'organisation du spectacle n'est autorisée à pénétrer dans les loges ou coulisses.

4) Déroulement des cours

- Une **présence régulière est vivement recommandée** ; toute absence doit être justifiée si possible avant le cours ou lors du cours suivant.
En cas **d'absences répétées** impactant la cohésion et la progression du groupe, le professeur se réserve le droit d'exclure un élève du cours et/ou du spectacle.

- Aucune personne non inscrite n'est autorisée à rester dans la salle pendant les cours. Les parents déposent et reprennent leurs enfants à l'entrée de la salle.
- **Les horaires doivent être respectés.** Nous vous prions de bien vouloir accompagner et venir rechercher vos enfants à l'entrée du studio aux horaires de cours. L'Association décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces consignes.

5) Tenues et coiffures

- Une **tenue de danse** est vivement recommandée : legging ou collant, pantalon souple, tee-shirt.
- Les **cheveux longs** doivent être **attachés**
- Les **chewing-gums** sont interdits
- Pour des raisons de sécurité, **les bijoux** sont déconseillés
- Ne pas apporter d'objets de valeur ni de somme d'argent; l'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

6) RGPD

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, les informations recueillies par Roq'attitudes font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative de ses membres et salariés.

Chaque utilisateur ne peut accéder qu'aux seules informations auxquelles il a besoin d'accéder dans l'exercice de ses fonctions au sein de l'association.

Sans opposition de la part des membres (ou leurs représentants légaux pour les mineurs), les informations qui sont communiquées sur les différents documents, nécessitant le recueil d'informations personnelles, figurent dans les fichiers de Roq'attitudes.

Par demande écrite au président, ils peuvent **accéder** aux données les concernant et en obtenir une copie (art. 15 du RGPD), obtenir la **rectification** de données inexactes ou incomplètes (art. 16 du RGPD), **s'opposer** au traitement de leurs données (art. 21 du RGPD) et obtenir l'**effacement** de celles-ci (art. 17 du RGPD). Ils disposent dans certains cas d'un droit à la **portabilité** (art. 20 du RGPD) et à la **limitation** du traitement de ces données (art.18 du RGPD).

Pour ce faire, Roq'attitudes met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer du respect du RGPD, notamment par la nomination d'un **Délégué à la Protection des Données (DPO)** et à l'établissement d'un registre de conformité garantissant les modalités d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles.

7) Administration

Les membres du bureau de l'Association ROQ'ATTITUDES sont à votre disposition pour tous renseignements. Vous pouvez nous contacter au **06.41.76.23.71** ou par mail à **roqattitudes@gmail.com**